XVIIIe ANNÉE — N° 5867 — SAMEDI 24 NOVEMBRE 1906

ADVENIAT REGNUM TUUM

LA CROIX DE ROUBAIX-TOURCOING

5 CENTIMES — 84, Grande-Rue 84 — 85, Rue des Ursulines — 5 CENTIMES

Bureaux — LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. — TÉLÉPHONE : 672 — (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)

LA JOURNÉE

Les deux séances de vendredi à la Chambre ont été consacrées au budget de l'Agriculture et aux interpellations sur la construction des cuirassés.

M. Binder a soulevé un incident au sujet du vote, sans scrutin public, par lequel MM. les députés ont, hier, grossi de 6 000 francs leur prébende personnelle, aux frais des contribuables.

*

MM. Clemenceau, Briand et Picquart achèvent leurs exploits.

Soutenus par des troupes nombreuses munies de balles, et même dans la Haute-Loire appuyés par le canon, les liquidateurs font enfoncer par centaines les portes des églises.

L'indignation des populations est, dans certaines régions, inexprimable.

*

Le Congrès de l' « Action libérale populaire » à Lyon se poursuit avec un plein succès.

*

En même temps a lieu, à Paris, le Congrès de la Fédération républicaine.

*

ÉTRANGER. — M. Sienkiewicz adresse à l'empereur d'Allemagne une lettre de protestation éloquente contre les odieux traitements infligés aux enfants polonais catholiques.

— On parle dans les milieux libéraux de Belgique d'une crise ministérielle possible.

— On continue, en Espagne, la préparation de l'expédition marocaine.

ÉCHOS RELIGIEUX

Mgr Andrieu

La protestation de Mgr l'évêque de Marseille, que nous avons publiée, fut remise, non lue. Il paraît que le procureur de la République veut poursuivre Mgr Andrieu pour injure.

Bientôt il faudra remercier ceux qui enfoncent les portes de nos églises.

Mgr Gibier

Mgr l'évêque de Versailles a bien voulu présider lui-même la réunion de la Ligue de l'Évangile, à Versailles.

M. le curé de Saint-Pierre de Chaillot

Nous apprenons avec un sincère regret que l'état de santé du vénéré curé de Saint-Pierre de Chaillot, M. l'abbé Ledin, donne de l'inquiétude à son entourage.

En le recommandant aux prières de nos lecteurs, nous formons le vœu que la forte constitution de M. l'abbé Ledin triomphe de cette épreuve.

LE DISCOURS DE M. PIOU

Les affiches reproduisant le discours de M. Piou en réponse au discours de M. Briand peuvent être livrées dès maintenant, en en faisant la commande à l'A. L. P., 7, rue Las-Cases ou aux bureaux de la *Croix*.

Nous faisons remarquer que deux modèles de cette affiche ont été faits : L'un reproduit le discours en entier ; le second, en plus gros caractères, contient seulement les passages principaux.

Prière d'indiquer le modèle choisi qui sera livré indistinctement aux prix suivants :

1 exemplaire, 0 fr. 40 ; 10 exemplaires, 3 fr. 50 ; 100 exemplaires, 30 francs ; 1 000 exemplaires, 200 francs, franco.

En outre, l'A. L. P. a fait tirer le discours de M. Piou en brochure de propagande au prix franco de :

1 exemplaire, 0 fr. 10 ; 100 exemplaires, 4 fr. 50 ; 1 000 exemplaires, 40 francs.

VIENT DE PARAITRE

Philibert Vrau et les œuvres de Lille

par Mgr BAUNARD

Un vol. in-8° de 400 pages avec héliogravures et photographies. Prix : 3 fr. 50 ; port, 0 fr. 75. Un colis de 3 kilos, 0 fr. 60 ou 0 fr. 85, contient 4 exemplaires ; 5 kilos, 0 fr. 80 ou 1 fr. 05 ; 6 exemplaires ; 10 kilos, 1 fr. 25 ou 1 fr. 50, 12 exemplaires. Maison de la Bonne Presse, Paris, 5, rue Bayard, VIIIe, et librairie Poussielgue, 15, rue Cassette, Paris.

Voici, écrite de main de maître, de la même main qui consacra de si belles pages au cardinal Pie, au général de Sonis et à l'abbé Ernest Lelièvre, la vie de celui que, dans les provinces du Nord, le bon sens populaire appelle le « saint de Lille ».

En lui s'incarne la vie religieuse d'une grande ville ; il y établit l'adoration nocturne, humble début dans les œuvres eucharistiques qui, plus tard, sous son impulsion rayonneront nombreuses. Mais cet homme de prières est aussi un homme d'action : il réalise l'usine chrétienne, fonde un cercle catholique, des écoles primaires, professionnelles : l'école des Arts et Métiers de Lille, si renommée maintenant, et la florissante Université catholique de cette ville lui doivent leur prospérité. Il serait difficile d'énumérer ici toutes les œuvres auxquelles il s'est dévoué, mais nous ne pouvons passer sous silence sa générosité pour la presse.

Allons, saute, ministre !

Le Parlement français n'est plus qu'une scène de théâtre. La tribune y est transformée en tréteaux par ceux mêmes qui devraient avoir le plus à cœur de la respecter, d'y garder en toutes circonstances une attitude digne et de n'y faire entendre que des paroles sérieuses. Le premier ministre actuel, M. Clemenceau, en fait son estrade. Il y monte pour amuser la galerie : un public d'obséquieux candataires et de snobs attend ses facéties et ses saillies, et obtient de son comédien ordinaire entière satisfaction.

Tel le personnage du théâtre classique qui raille ses adversaires dans des tirades paradoxales dont il s'amuse lui-même et les termine par un entrechat : « Allons, saute, marquis ! » — tel notre grand premier rôle exerce sa verve contre ses contradicteurs, et sans souci de la gravité des débats, leur décoche quolibets et lazzi en guise d'arguments et conclut par une pirouette agrémentée d'un salut ironique : « Allons, saute, ministre ! »

En lisant le compte rendu de la séance du Sénat, dans laquelle interpella M. Gaudin de Villaine, on a l'impression d'avoir sous les yeux un morceau de littérature bizarre, où l'on aurait mêlé quelques fragments des philippiques et certaines des plus bouffonnes tirades d'Aristophane.

— Où en sont nos relations avec l'Europe ? demande l'orateur de l'opposition. Est-il vrai que vous ayez des alliances ? Êtes-vous sûr de vos collaborateurs ? Leur compétence ? Leur patriotisme ?

— Que vous importe, répond l'homme d'État, qui trouve ces questions indiscrètes. Je fais ce qui me plaît, je choisis qui bon me semble. Allons, saute, ministre !

Notre grand homme d'État, il est vrai, répond plus volontiers aux étrangers. Il confie à un journaliste allemand qu'il aime la paix et que, tout le monde la voulant comme lui, la guerre n'est pas à craindre.

Il n'ajoute pas : Demandez à Pichon. Mais on interroge M. Pichon qui fait aussitôt écho à son maître.

Le chancelier de l'empire allemand s'est, il est vrai, montré très pacifique dans un discours fait pour rassurer tout le monde pour le présent immédiat. Il a même paru croire à la solidité de la Triple Alliance.

Cependant, la tension des rapports entre l'Autriche et l'Italie s'accentue visiblement chaque jour. De Trieste à Venise on s'observe et s'épie. Des troupes plus nombreuses s'accumulent en Dalmatie, tandis que la frontière de Galicie se dégarnit, et que la Russie, rassurée par de semblables mesures, rappelle à l'intérieur les soldats qu'elle avait massés sur la frontière autrichienne.

L'Italie ne cesse de manifester contre sa grande alliée avec une assurance qui n'est pas de vieille date. Les Balkans s'agitent : on s'en réjouit ouvertement à Rome et à Milan, et on laisse entendre qu'on peut bien y être pour quelque chose.

Pourquoi tant d'audace ? La convention militaire franco-anglaise, dont M. Gaudin de Villaine a peut-être été trop pressé de s'informer, mais dont il faudra bien qu'on nous parle un jour ou l'autre, aurait-elle un précieux adhérent au delà des Alpes ? Cela se dit un peu partout.

Il paraît que les patriotes français n'ont pas à le savoir. Allons, saute, ministre !

Les paroles du prince de Bülow n'ont pas été du goût de tous les Allemands. La presse officieuse n'a pas approuvé sans réserve les avances que le chancelier a paru faire un peu à tous ses voisins, et elle a regretté celles qui s'adressaient à l'Angleterre.

La presse britannique presque entière, au « Soyons amis » du ministre berlinois a répondu par le moins avec froideur, et les journaux italiens, en grand nombre, ont reproduit avec complaisance ses critiques du grand discours ministériel prononcé au Reichstag.

L'empereur Guillaume II a bien parlé, à son tour, de son amour de la paix ; mais ses confidences — publiques — à un poète ont fait rire jusqu'à ses amis. Et la *Nouvelle Presse libre de Vienne*, qui s'inspire aussi à Berlin, vient de peser de tout le poids d'un long et sensationnel article, pessimiste à l'excès sans doute, sur les membres des délégations autrichiennes, qui auront bientôt à se prononcer sur les crédits militaires. Sans ambages, le célèbre organe officieux invite les Hongrois à voter ces crédits, « car les relations entre l'Autriche-Hongrie et l'Italie ne permettent plus de placer à l'arrière-plan la question militaire. »

On parle encore d'autres conflits entre nations. Les Japonais vont montrer leurs puissants navires aux États-Unis, dont les citoyens taquinent sans cesse ceux des leurs qui résident sur le territoire de l'Union. C'est loin, mais les affaires du nouveau continent et d'Extrême-Orient ont bien quelque retentissement en Europe.

Plus près de nous, du reste, outre la question austro-italienne, il y a la rivalité anglo-belge à propos du Congo, il y a enfin l'affaire du Maroc, qui peut toujours amener des difficultés entre la France et d'autres pays.

Sans être pessimiste, et en constatant qu'assurément le désir général est de maintenir la paix, peut-on oublier que la situation peut changer du jour au lendemain du seul fait de la mort de tel souverain vieilli ou malade, et que c'est souvent au moment où on parle le plus de concorde qu'éclatent les graves querelles ?

Il n'empêche que M. Clemenceau nous interdit, dans un sarcasme, de connaître notre position exacte dans le monde et de nous préoccuper des incertitudes de demain !

Le Cabinet a sa majorité, pense le ministre. La séparation s'annonce calme et bien, dit-il, les liquidateurs ne font sans trop de dommages pour l'équipe officielle, les députés et les sénateurs ont augmenté leur indemnité : tout va bien !

Allons, saute, ministre !

J.-J. C.

Gazette

NOS CINQ MILLIARDS

Ce que les Allemands ont fait des cinq milliards que nous avons dû leur payer après la guerre, un journal militaire d'outre-Rhin l'établit ainsi :

Il en reste actuellement un quart, soit 1 250 millions, représentés par le fonds des invalides (700 millions), le fonds pour la construction des chemins de fer (350 millions), le trésor de guerre de Spandau (150 millions), et le bâtiment du Reichstag, qui a coûté 50 millions. Un autre quart a servi au remboursement des trois emprunts de guerre contractés pendant la campagne. Une somme d'environ 1 550 millions a servi à reconstituer le matériel de guerre, à payer pour les dommages faits en Alsace-Lorraine, à indemniser les armateurs allemands lésés par la course, les citoyens allemands expulsés de France, et enfin à payer les transports stratégiques pendant la campagne. Une somme d'environ 950 millions a servi pour la frappe de la nouvelle monnaie d'empire, pour la subvention allemande dans les travaux du Saint-Gothard, après prélèvement d'un capital de 625 millions qui fut réparti entre les États de la Confédération. Enfin 15 millions de francs ont constitué les dotations accordées à Bismarck et aux généraux.

Si, au moins, la guerre ne nous avait infligé que la plaie d'argent !

VIVIANI L'ÉTEIGNOIR

L'éteignoir n'est plus, enfin, l'emblème des « obscurantins » ; depuis M. Viviani il est l'emblème des « illuminés » aux 36 lumières ». M. Viviani, un de leurs coryphées, en se déclarant l'éteigneur des lumières du ciel, les a sacrés chevaliers de l'éteignoir.

Sait-on depuis quand sont éteintes les lumières du firmament ? Elles ne l'étaient pas du vivant de la mère de M. Viviani. M. Viviani, député de Paris, né à Sidi-Bel-Abbès (Algérie), avait pour mère une pieuse et sainte femme : elle voyait au ciel les lumières que son fils ne voit plus. S'il croit les avoir éteintes, il se trompe, car ses proches les distinguent toujours, même sans lunettes, et parmi eux se trouve une vénérable religieuse qui, il y a un an à peine, dirigeait dans le Tarn une école chrétienne. Cette digne femme doit aux amis de son parent d'être expulsée à cette heure.

Antireligieux, M. Viviani appartient à une famille en grande partie religieuse. Socialiste, il est apparenté à une ancienne maison de banque de Mazamet : n'est-il pas qualifié pour être anticatholique et partageux ?

Anomalie que n'explique ni la logique de l'esprit, ni surtout la logique du cœur !

L'IMPOT SUR LES CÉLIBATAIRES

Cette grotesque idée de prélever un impôt sur les célibataires a déjà son application dans la République Argentine.

Dès qu'un citoyen de ce pays arrive à l'âge de 20 ans, il est considéré comme susceptible de contracter mariage et doit payer un impôt mensuel de 25 francs jusqu'à 30 ans. L'impôt est porté au double pour les cinq années qui suivent. De 35 à 50 ans, le célibataire paye 100 francs et de 50 à 75 ans, 150 francs par mois.

A partir de 75 ans, l'impôt tombe à 50 francs. A 80 ans, il est totalement supprimé.

Tout veuf qui ne se remarie pas dans un délai de trois ans recommence à payer l'impôt. Sont exempts de l'impôt ceux qui peuvent établir qu'ils ont demandé trois fois, dans la même année, des filles en mariage et que leurs avances ont été repoussées.

L'impôt sur les célibataires n'est bon qu'à fournir des sujets de vaudeville.

LA HAUSSE DU PLATINE

Un journal raconte l'histoire suivante :

Il y a quelques années, une série de condamnations furent prononcées contre des faux monnayeurs, convaincus d'avoir mis en circulation des pièces de 20 francs en platine. A cette époque, le platine avait une valeur sensiblement inférieure à celle de l'or, puisque, tandis que celui-ci atteignait 3 100 francs au 900/1 000, le prix du platine au contraire ne dépassait pas 1 000 francs le kilo. Le hasard fit qu'un certain nombre de ces pièces tombèrent entre les mains de Mme X... qui, les offrant en payement, sans y prendre garde, se les vit refuser. Mais son mari, M. X..., se présenta alors à la Banque de France et demanda qu'on voulût bien extraire l'or du faux alliage et lui en restituer la valeur. Il ne fut pas médiocrement surpris lorsque, au lieu de 12 ou 15 francs qu'il croyait toucher, on lui compta 35 francs par pièce ! Le platine était devenu beaucoup plus cher.

Au secrétariat général de la Banque de France, il a été déclaré que l'opération du change était en effet très vraisemblable en elle-même — car le platine a haussé dans des proportions considérables et sa valeur dépasse de beaucoup celle de l'or, — mais qu'elle n'avait jamais eu lieu à la Banque de France, où on ne fait pas d'opérations de ce genre.

ÉVÊCHÉS ET PRESBYTÈRES

La *Lanterne* essaie de réfuter l'argument par lequel nous avons conclu du parallélisme des articles 13 et 14 de la loi de séparation que les évêchés, grands séminaires et presbytères doivent, comme les églises, être laissés le 11 décembre à la disposition des occupants.

Ce journal n'a trouvé qu'une réponse : c'est le texte de l'article 14 qui suppose des cultuelles pour la jouissance des évêchés et presbytères à partir du 11 décembre. Mais l'article 13 les suppose aussi pour la jouissance des églises. Le parallélisme est absolu.

Et puisque, néanmoins, le ministre a prouvé que les églises (article 13) doivent rester à la disposition du clergé, il a prouvé par là même que les évêchés, grands séminaires et presbytères (article 14) doivent rester à leur disposition aussi, pendant le délai prévu.

« Qu'ils aillent coucher sous les ponts », écrit l'organe qui se vante d'avoir quatre de ses collaborateurs au ministère. Le ministère osera-t-il faire sien ce langage ?

F.

LES DISPENSÉS ECCLÉSIASTIQUES ET LE CERTIFICAT G

C'est bien dans toutes les Universités que les recteurs des Académies consentent à signer et à viser les certificats modèle G.

De Lille on nous dit que les intéressés sont reconnaissants à nos représentants catholiques qui, par leurs démarches instantes, ont fait reconnaître leur droit.

MOUCHARDISE

D'un document publié par la *Libre Parole* il résulte que la préfecture de l'Ain a demandé à la Loge maçonnique des renseignements préalables à l'attribution des pensions ecclésiastiques.

C'est une mouchardise tellement odieuse qu'on n'y croirait pas si elle n'était appuyée par un document.

La « Croix » et le repos hebdomadaire

L'*Ouest-Éclair* a publié, dans son numéro du 21 novembre, un article où la *Croix* est formellement accusée de s'être mise à la remorque des adversaires de la loi sur le repos hebdomadaire.

L'*Univers* subit la même attaque.

L'auteur de cet article a sans doute oublié que c'est dans les colonnes mêmes de la *Croix* que s'est ouverte, il y a deux ans, une enquête très remarquée sur le repos hebdomadaire, en vue d'aboutir à la réforme qui vient d'être votée.

La *Croix* n'a pas nié les difficultés d'application de la nouvelle loi ni même ses imperfections ; l'*Ouest-Éclair*, on le constate dans l'article en question, ne les nie pas davantage. Et pourtant, depuis plusieurs mois, on n'a cessé de répéter ici qu'il fallait, par le concours de tous, faire entrer dans les mœurs cette réforme nécessaire.

Plus récemment, n'est-ce pas la *Croix* qui publiait dans son numéro du 20 novembre cette dépêche de Rome ?

Le Vatican déplore vivement la campagne que certains journaux conservateurs mènent en France contre la loi sur le repos dominical.

On devrait lire avec un peu d'attention les journaux avant de lancer contre eux des accusations aussi graves.

Pour finir par un argument sans réplique, est-ce d'aujourd'hui que la *Croix* assure le repos dominical à tout son personnel ? Il serait peut-être difficile à l'*Ouest-Éclair* de faire de même ; mais il serait loyal de reconnaître que cet exemple n'est pas d'adversaires du repos hebdomadaire.

CALCULS DES AMES PROTESTANTES

Questionné par le *Signal* sur la portée de ce qu'il avait dit des « secrets calculs de certaines âmes protestantes », M. de Mun répond fort à propos :

Je pourrais vous prier, à mon tour, de demander à M. Maurice Allard, député du Var, qui écrivait dans la *Lanterne* du 23 août : « Je veux mettre en garde les libres-penseurs contre certaines tendances de quelques membres républicains du Parlement. Ces collègues, qui sont protestants ou d'origine protestante, n'ont vu dans la séparation qu'un moyen de tuer le catholicisme au profit du protestantisme et d'enrichir le second des dépouilles du premier. Tous leurs actes et toutes leurs propositions n'ont tendu qu'à cette fin. ».

Je pourrais aussi vous engager à consulter les catholiques du *Temps* qui, dans leur supplique au Pape, écrivaient : « Dès maintenant, nous devons regarder comme certain que le protestantisme qui, par le fait de ses associations cultuelles déjà constituées et toutes prêtes à fonctionner, jouira de la faveur de l'État, occupera vite plusieurs des positions que nous aurons été contraints d'abandonner, et qu'il menacera peu à peu de s'installer dans nos églises et nos presbytères, et surtout dans l'âme de nos fidèles. »

J'ai cru ces catholiques, et aussi M. Maurice Allard sur parole.

« Mais vous avez vous-même, Monsieur, fait par avance la réponse que vous me demandez. Dans le *Signal* du 18-19 novembre, vous annoncez, après la *Croix* et après le *Temps*, dont vous avez contrôlé les dires en vous adressant à lui-même, que M. le pasteur Le Coat, directeur de la mission évangélique bretonne, s'est mis en instance auprès du ministre des Cultes pour « obtenir l'usage de l'église paroissiale de Tremel (Côtes-du-Nord), personne ne réclamant cette église, puisqu'aucune association cultuelle n'est en formation dans la paroisse ».

Vous vous élevez, il est vrai, en termes très nets contre cette prétention.

Mais elle subsiste : et voilà précisément, avec celles des collègues de M. Allard, les « âmes protestantes » dont les calculs m'inquiètent.

LES PERQUISITIONS AU « NOUVELLISTE DE BRETAGNE »

M. Clemenceau continue..... d'être journaliste ? Il s'en vantait dernièrement au banquet qui lui était offert par la presse parlementaire : « Journaliste, disait-il, je tiens à ce titre plus qu'à tout autre. Je suis journaliste avant tout. »

Et pourtant, ce n'est pas d'être journaliste qu'il continue, c'est de perquisitionner sans autre cause que son bon plaisir chez les journalistes, dans les bureaux de journaux, chez « ses chers confrères », comme il appelait l'autre jour ses hôtes de la presse parlementaire.

— Mais ce n'est pas moi ! dira-t-il sans doute pour concilier ses paroles avec ses actes.

— Non, cette fois ce n'est pas vous, c'est votre sous-préfet de Morlaix, qui a trouvé des magistrats pour accomplir l'ignoble besogne. Il y était du reste autorisé par votre exemple. « Mon cher confrère », couvrez-vous l'attentat commis par le sous-préfet du ministre de l'Intérieur que vous êtes ?

La perquisition pratiquée dans les bureaux de notre excellent confrère le *Nouvelliste de Bretagne* avait pour but unique la recherche de l'auteur d'une information vraie en tout point. Cette information concernait l'itinéraire arrêté par le sous-préfet de Morlaix pour sa tournée d'inventaires.

Il paraît que M. le sous-préfet voulait enfoncer les portes des églises *incognito*. Et, son *incognito* ayant été dévoilé, il a rejeté toute sa mauvaise humeur sur l'auteur de la révélation.

Le commissaire central, le commissaire de police, son secrétaire et un agent de la Sûreté ont envahi les bureaux du *Nouvelliste*, et, après avoir demandé à MM. Ruellan, administrateur, et Dessonville, directeur du *Nouvelliste*, de leur livrer le nom de l'auteur de l'information, ils ont, sur leur refus, mis leurs correspondances et leurs copies à sac. Bien entendu, ils se sont retirés gros Jean comme devant.

Vous qui tenez à l'honneur d'être toujours « notre cher confrère », Monsieur Clemenceau, quelle idée vous faites-vous de l'honneur des journalistes ? Les croyez-vous capables de faillir au devoir du secret professionnel ? Les croyez-vous capables de livrer les noms de leurs correspondants ?

Voyons, l'auriez-vous fait, vous, du temps où vous étiez journaliste autrement qu'à table ? L'auriez-vous fait, quand vous publiiez à l'*Aurore* des documents secrets relatifs à l'affaire Dreyfus ?

De quelle indignation n'auriez-vous pas flétri la question, d'où tenez-vous vos renseignements ? et la perquisition qui aurait suivi votre refus de répondre ?

Oui, la qualité de journaliste est un titre d'honneur, mais à la condition qu'il n'abrite pas la lâcheté de trahir un secret professionnel.

Tous les journalistes sont fiers de leur titre parce qu'ils en sont dignes et qu'ils se feraient couper en morceaux plutôt que de livrer les noms de leurs correspondants. Aussi sont-ils unanimes à protester avec la dernière énergie, et notre confrère — un vrai, celui-là ! — M. Berthoulat, directeur de la *Liberté*, a saisi le Comité du Syndicat de la presse parisienne de l'attentat de Rennes.

« Où en serions-nous, dit M. Latapie dans la *Liberté*, si nos bureaux devaient être, pour la publication par avance d'un itinéraire de sous-préfet, forcés par la police ? »

« Ce qui vient de se passer à Rennes, dit M. Calmette dans le *Figaro*, menace tous les citoyens, même ceux qui — maintenant ministres — peuvent cesser de l'être demain. »

Tous, je le répète, tous nos confrères protestent, et M. Clemenceau, s'il n'était pas ministre, protesterait avec eux !

Il faut pourtant que cela finisse ! Il faut que le secret professionnel soit respecté par la police ! Il faut que les domiciles privés cessent d'être violés ! Il faut que la liberté de la presse cesse d'être un vain mot !

Tous nos compliments confraternels au jeune directeur du *Nouvelliste de Bretagne* qui a su garder le secret professionnel, a vaillamment souffert la perquisition, et porté ainsi très haut le drapeau de l'honneur et de la liberté de la presse !

J. B.

LES INVENTAIRES

Haute-Loire. — L'expédition contre Champels était dirigée par le préfet de la Haute-Loire en personne, accompagné de M. Redon, commissaire spécial à Arvant et d'une escorte formidable de dragons, de fantassins et de gendarmes à pied et à cheval. Dès que ce corps d'armée est en vue du hameau, le tocsin retentit lugubrement, et de loin, on aperçoit des gens armés de faux et de gourdins qui courent affairés. Le préfet est blême, une colère sourde gronde en lui. Rageur, il dit : « Nous aurons raison de ces énergumènes, nous devons en avoir raison ! »

Le tocsin continue à tinter, et maintenant la foule massée aux abords de l'église crie et menace : « Arrière les cambrioleurs ! A bas les voleurs ! » Les femmes, également armées de matraques, sont particulièrement surexcitées ; tous ces gens qui défendent leur modeste église contre les envahisseurs, tous ces gens qui ne veulent pas qu'on touche à leur Dieu sont admirables d'énergie et de grandeur. Mais le préfet veut remporter une victoire, et il fait donner les troupes, qui exécutent une violente charge. Le choc est formidable. Les manifestants, terrassés par le nombre, sont bousculés, frappés, piétinés. C'est un chaos terrible, une mêlée pitoyable ; les femmes, les enfants roulent par terre, et, lorsqu'ils se relèvent meurtris, c'est avec des coups furieux dans les reins qu'ils sont repoussés. Les hommes tentent plus longtemps la résistance, mais inutilement, et eux aussi sont bientôt derrière les fantassins.

— Ne bougez pas ! leur crie le préfet avec autorité, sinon, à la première tentative d'attaque, ordre sera donné aux soldats de faire usage de leurs armes ! Les fusils sont chargés, je vous en préviens !

Et, fier de son exploit, le préfet ordonna d'enfoncer la porte de l'église solidement barricadée.

La porte ne cède pas ; que se passe-t-il ? L'église a été fortifiée comme elle le fut au mois de mars ; des blocs de pierre, des madriers, une herse ont été amoncelés de telle façon qu'à l'ouverture de la porte tout doit s'abattre sur ceux qui entreront. On s'en est aperçu à temps, car un crocheteur a brisé les carreaux d'une fenêtre donnant sur la sacristie et a pu ainsi pénétrer à l'intérieur de l'église. Le préfet, le commissaire spécial et l'agent du fisc suivent le même chemin, cependant que la foule, maintenue difficilement, les hue et les injurie.

Dans l'église, ce ne sont partout que pièges et trappes bien tendus ; il faut s'avancer avec la plus grande prudence, et cette prudence n'est pas observée par le commissaire spécial qui, au cours de l'inventaire, s'aventure sur une passerelle par laquelle il veut atteindre le clocher. A peine a-t-il mis les pieds sur cette passerelle, qu'un craquement sinistre se fait entendre, suivi d'un bruit formidable et d'un cri de douleur. La planche, sciée au milieu et simplement fixée par deux petits clous, a cédé, entraînant le commissaire spécial qui exécuta, tête en avant, un saut périlleux de 4 mètres. On se précipite ; M. Redon gît sur les dalles du maître-autel, très grièvement atteint à la tête. Un médecin major, mandé, prodigue les premiers soins au blessé qui, la tête entourée de

LES INVENTAIRES — L'église de Champels (Haute-Loire)